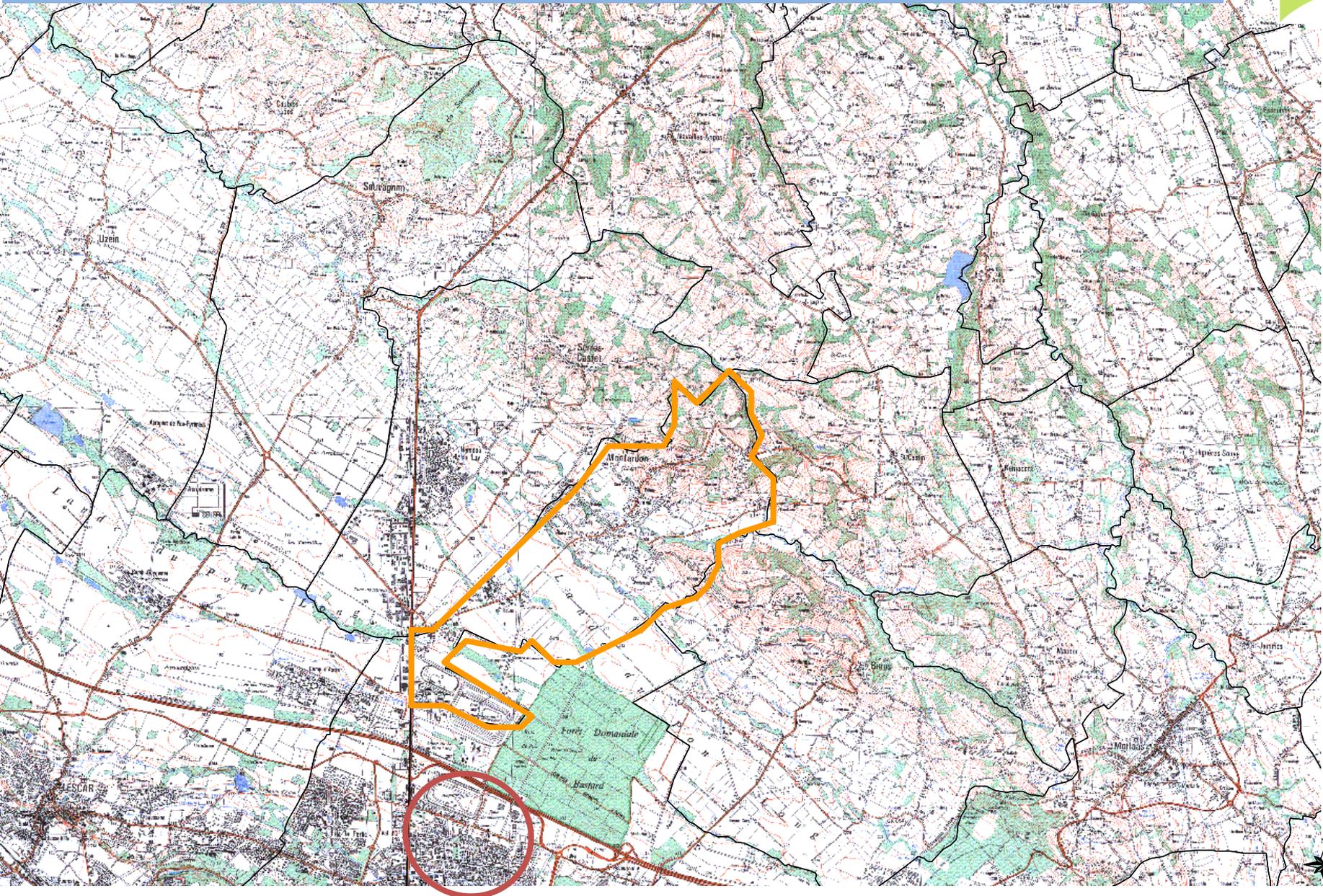


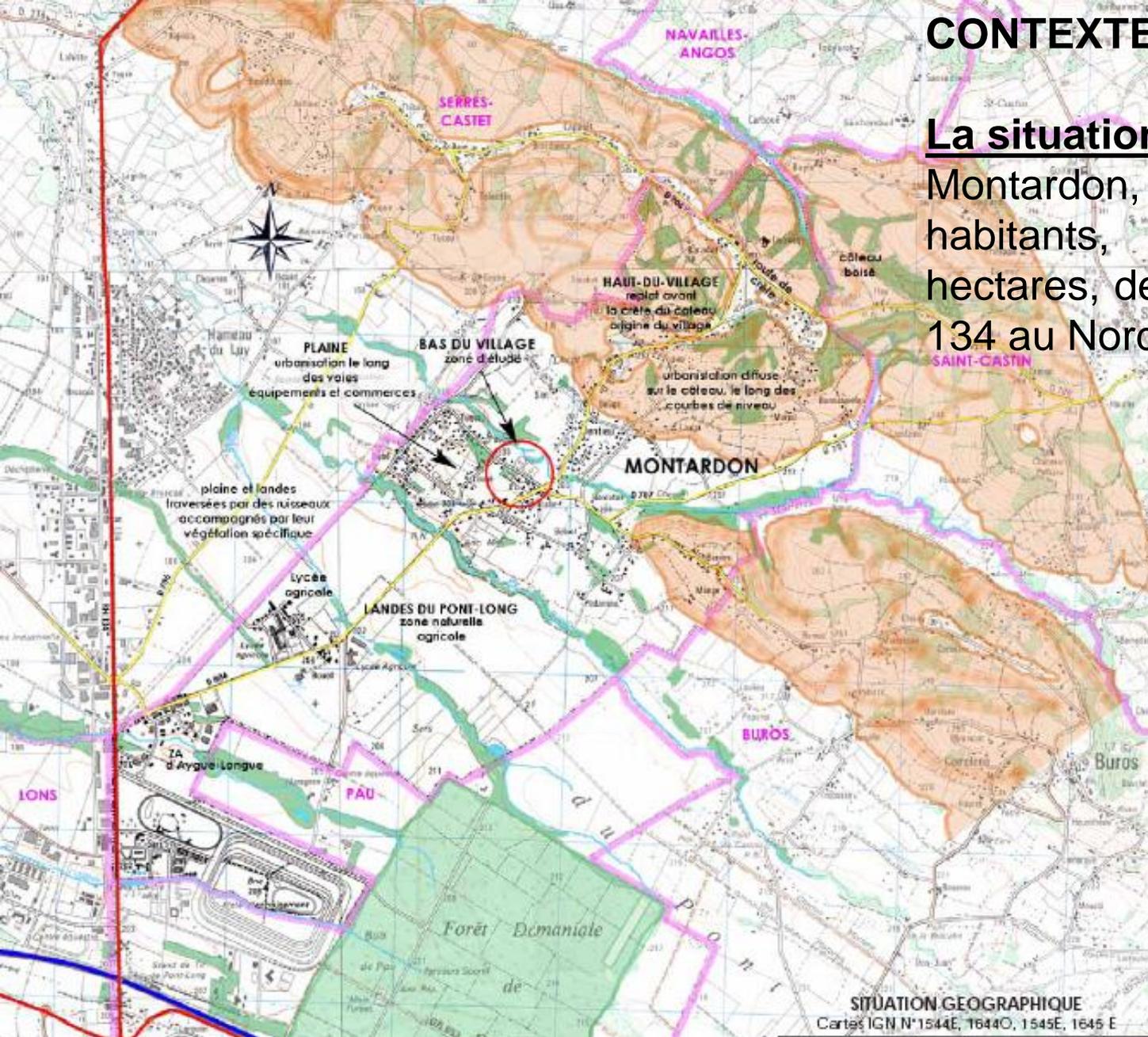


**LA MISE EN  
PLACE DE LA  
ZONE  
AGRICOLE  
PROTEGEE**

# COMMUNE DE MONTARDON

## SITUATION



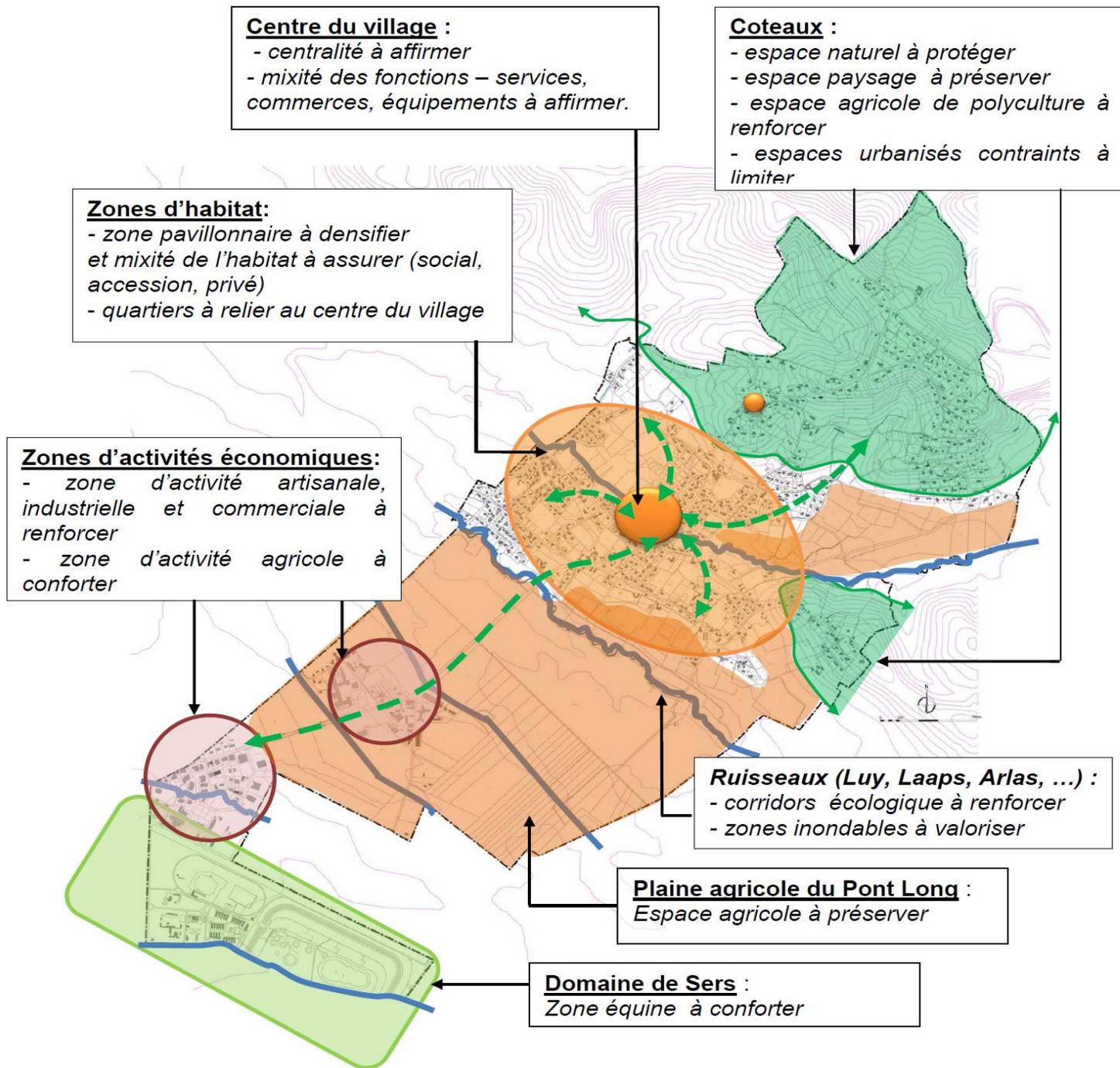


## CONTEXTE :

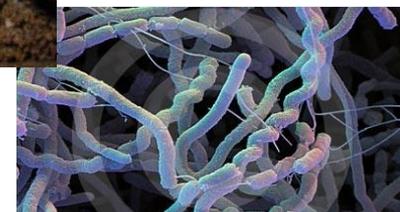
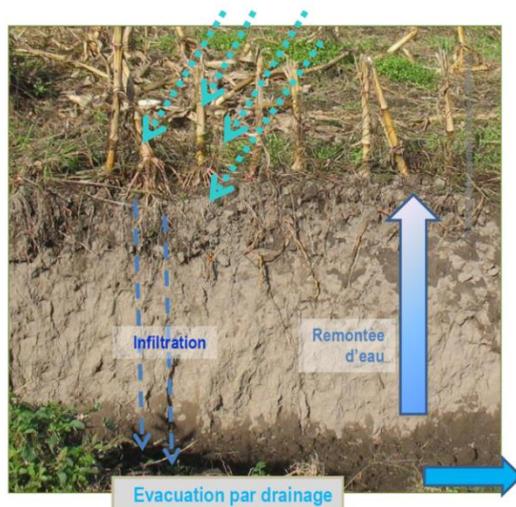
### La situation :

Montardon, village de 2300 habitants, s'étend sur 842 hectares, de la route nationale 134 au Nord de Pau.

# LES ENJEUX POUR LA COMMUNE



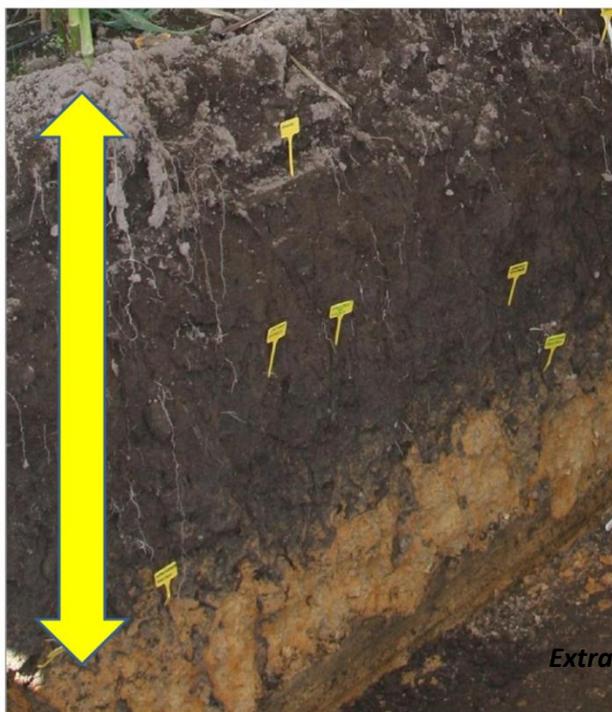
# Les « terres noires » du Pont Long



*Bactéries du sol  
du genre  
Streptomyces*



Micro  
insectes  
décompo  
seurs



**Sol profond environ  
80 cm**

**Sol sombre**

**Riche en Masse  
Organique.  
5% ou +!!!**

*Extrait du travail de Mme Annie  
Lacazedieu*

***La fertilité utile d'un écosystème peut être mesurée par sa capacité à produire de la biomasse végétale utilisable par les humains ou les animaux domestiques.***

***Plus largement, elle dépend du climat, du sol (composition, texture, structure...) et des populations spontanées de plantes, d'animaux et de micro-organismes qui s'y trouvent.***

*Marcel MAZOYER (professeur émérite AgroParisTech)*

## **POUR LA COMMUNE DE MONTARDON :**

### **UNE VOLONTE POLITIQUE :**

Maintenir l'essentiel de ces espaces agricoles en gardant leur homogénéité (= préserver la pertinence de l'outil agricole).

Maintenir durablement ces espaces agricoles de la plaine du Pont Long en les protégeant pour les générations futures.

### **LE CHOIX D'UN OUTIL QUI ASSURE LA PÉRENNITÉ DES ESPACES AGRICOLES**

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui peut être remis en cause régulièrement dans le temps. Il n'est pas une protection durable.

La Zone Agricole Protégée représente aujourd'hui une alternative.

Elle permet d'inscrire de façon durable la destination de cet espace :

- En considérant ces espaces comme des zones économiques majeures.
- En stabilisant la vocation de ces terres.

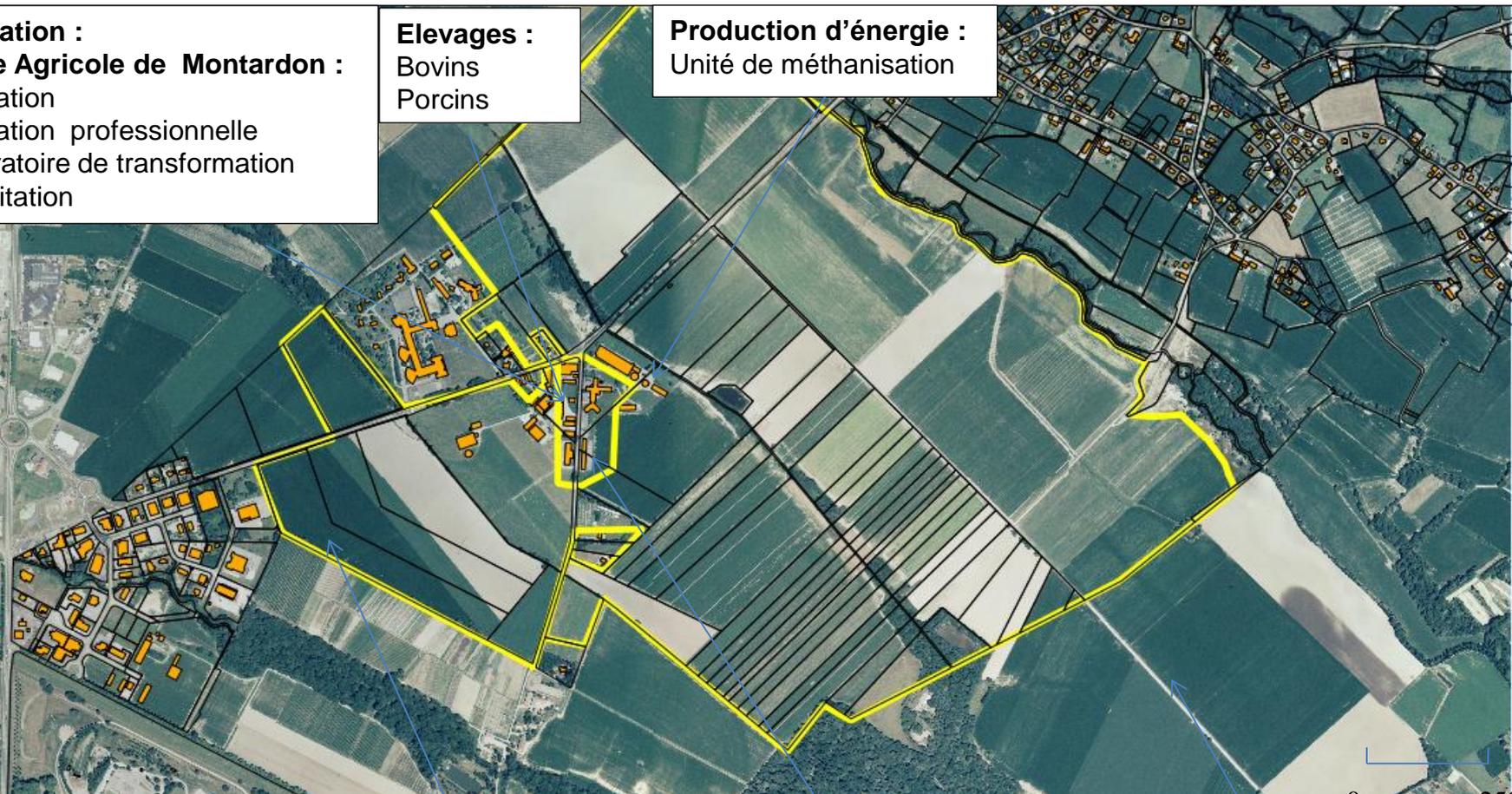
Le maintien d'un outil économiquement viable favorisera la pérennité de l'activité agricole et donc des exploitants agricoles sur au moins deux générations d'entrepreneurs.

# La Zone Agricole Protégée : un outil pour fédérer l'activité économique agricole

**Formation :**  
**Lycée Agricole de Montardon :**  
Formation  
Formation professionnelle  
Laboratoire de transformation  
Exploitation

**Elevages :**  
Bovins  
Porcins

**Production d'énergie :**  
Unité de méthanisation



0m 250m

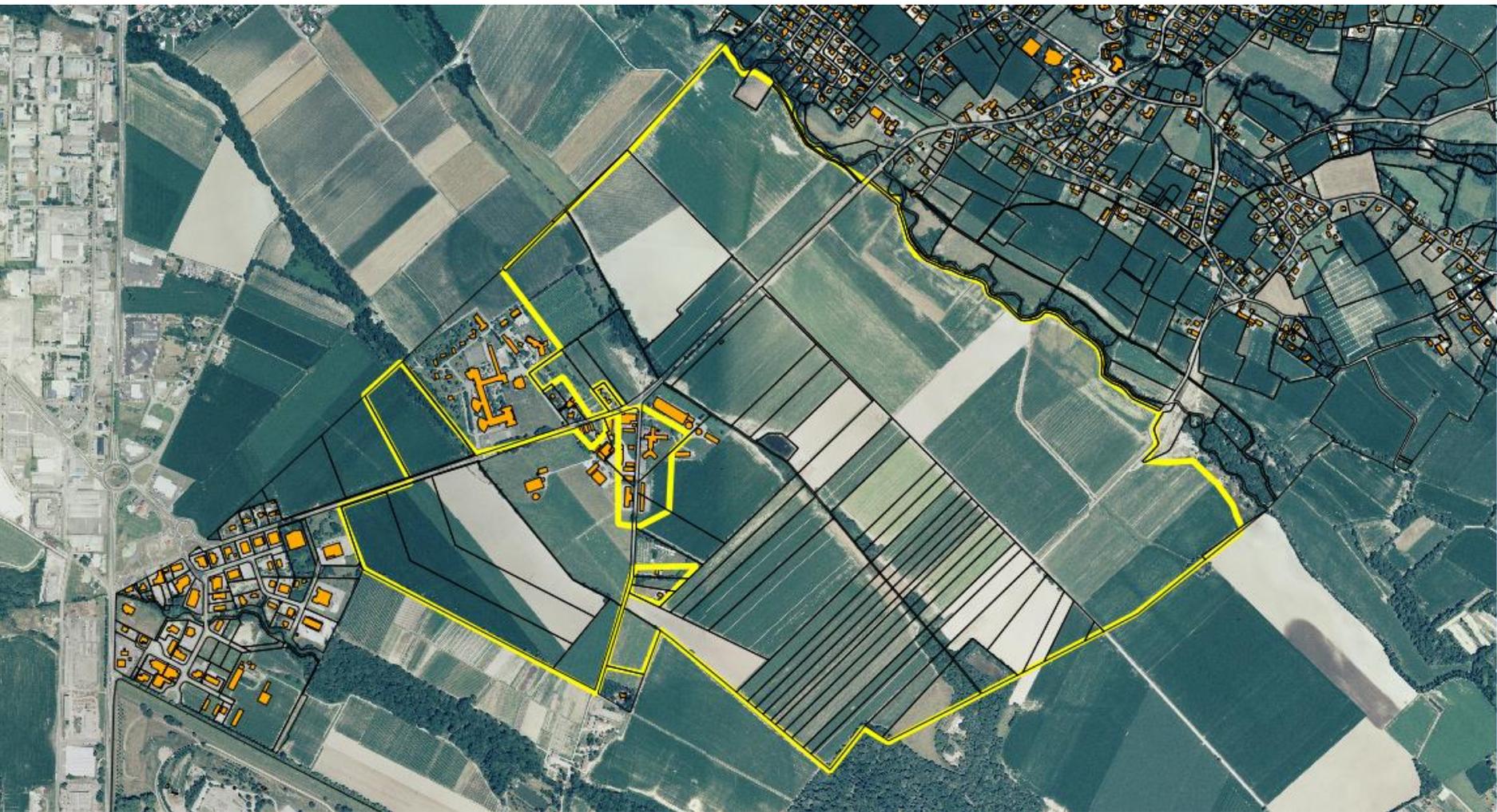
**Activités équinnes :**  
Eleveurs  
Centre équestre de Pau

**Agriculture de proximité :**  
**Cueillette de l'Argagnon :**  
Agriculture raisonnée ;  
fruits et légumes de saison

**Pôle d'entreprises liées à l'agriculture :**  
**Agrosite**

**Agriculture intensive :**  
Maïs,  
Maïs semence,  
Légumes,...

LA ZAP :  
LA PROTECTION D'UN ESPACE NATUREL  
LA MISE EN VALEUR D'UN CADRE DE VIE







# LA ZAP :

## LA PROTECTION D'UN ESPACE NATUREL LA MISE EN VALEUR D'UN CADRE DE VIE

L'EXPLOITATION AGRICOLE  
DE MONTARDON  
Pédagogie - Production - Expérimentation

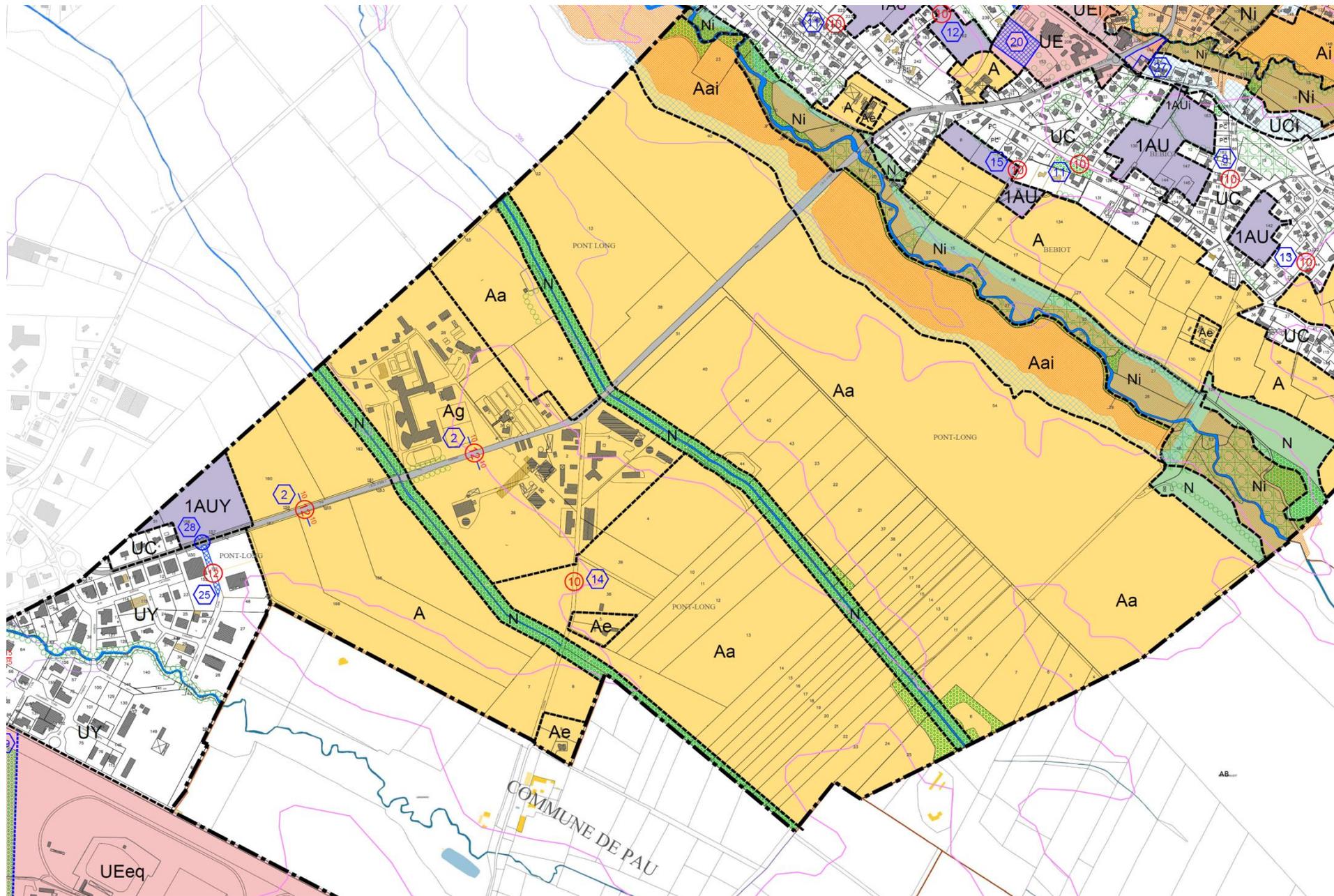
### Objectifs

Mise en place de 1 800m de haies et ripisylve servant de corridors écologiques.

L'objectif écologique principal du projet de plantation de haies est de créer des corridors de déplacement, notamment pour les chauves-souris (chiroptères).



# 2013: LA TRADUCTION PLU





# 2020: LA TRADUCTION PLUI



**Logo Lays en Béarn**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DES LAYS EN BEARN - TERRITOIRE SUD**

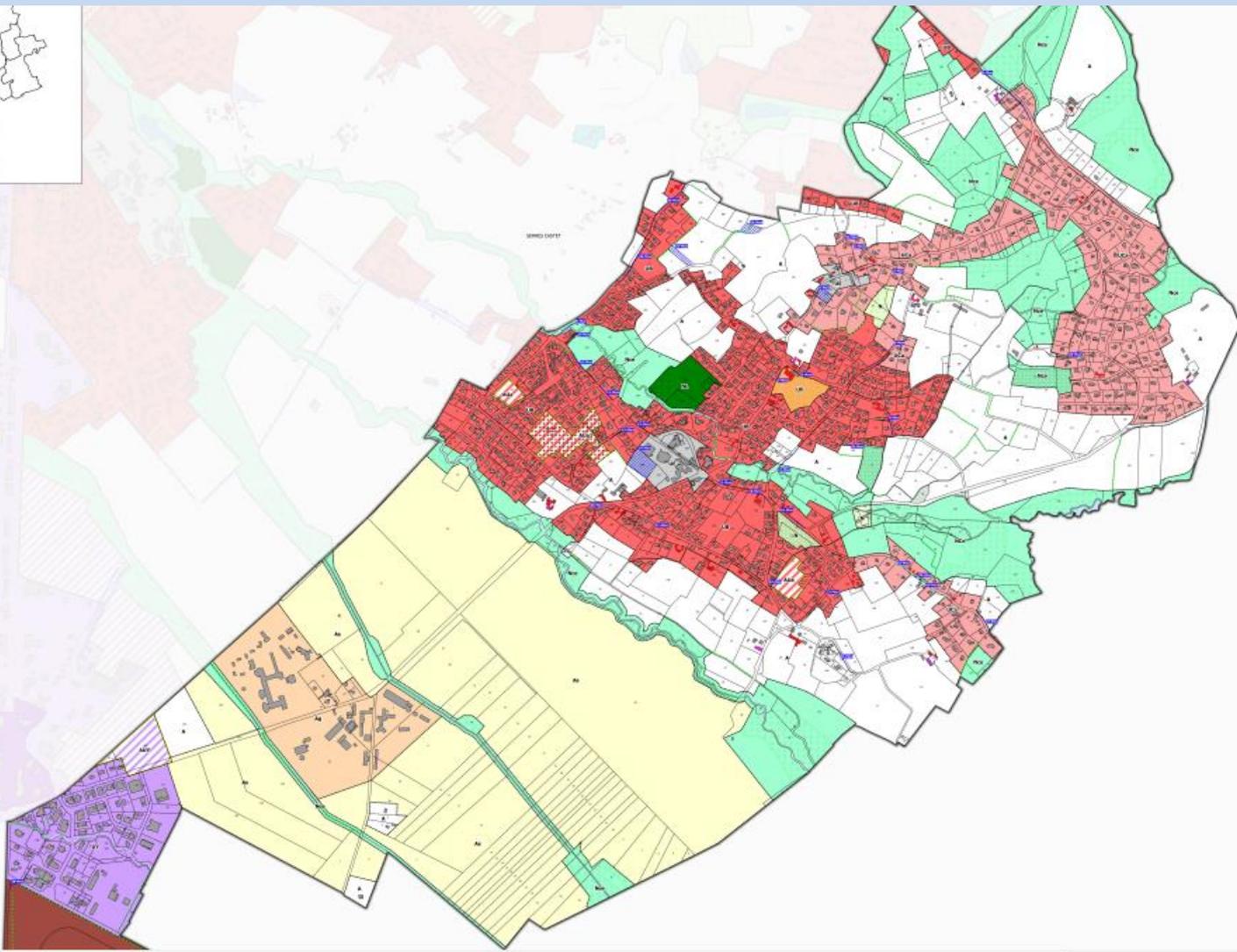
Plan 42: Règlement Graphique - Modèles

Echelle: 1:1000

Approuvé par délibération du Conseil Intercommunal en date du 6 février 2020

N° 13 20 071

**ARTELIA**  
Bureau de Plan



**Légende du règlement graphique (liste exhaustive)**

**Zones urbaines**

- UR : Zone urbaine debourg ancien, des communes de Sauvagnon, Havielle-Angas, Séguarra, Homs, Lèbre et Cèrès
- UR1 : Zone urbaine debourg ancien de Homs
- UR2 : Zone urbaine debourg des communes de Serris-Cabot, Sauvagnon et Hestardat
- UR3 : Zone urbaine debourg des communes de Thèze, Séguarra, Havielle-Angas, Auzas et Caubios-Léon
- UR4 : Zone urbaine dédiée au renouvellement urbain au "Serris-Cabot (ancien Plan de 1982)"
- UR5 : Zone urbaine des communes rurales et quartier de Séguarra
- UR6 : Zone urbaine de bourgs de villages des communes de Serris-Cabot, Séguarra et Hestardat
- UR7 : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UR8 : Zone urbaine dédiée au tourisme de loisir (Pyrénées)
- UR9 : Zone à vocation principale d'habitat individuel (Hestardat)
- UR10 : Zone urbaine à vocation d'activité
- UR11 : Zone urbaine à vocation d'habitat individuel (Secteur ZACSR)
- UR12 : Zone urbaine dédiée à la destination aéronautique et militaire de Sauvagnon

**Zones à urbaniser**

- UA1 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat individuel (Serris-Cabot, Sauvagnon et Hestardat)
- UA2 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat individuel (Serris-Cabot) à l'urbanisation en phase 1 (2020)
- UA3 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat individuel (Serris-Cabot) à l'urbanisation en phase 2 (2020)
- UA4 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat individuel (Thèze, Séguarra, Havielle-Angas et Caubios-Léon)
- UA5 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat individuel (Serris-Cabot)
- UA6 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat individuel

**Zones agricoles et naturelles**

- ZA : Zone agricole
- ZA1 : Zone agricole dédiée au secteur de l'agriculture et de l'élevage agricole (Hestardat)
- ZA2 : Zone agricole à forte valeur ajoutée de la plaine de Près-long
- ZA3 : Zone agricole dédiée à l'élevage de volailles
- ZN : Zone naturelle
- ZN1 : Zone naturelle de préservation des constructions disséminées
- ZN2 : Zone naturelle de gares vertes
- ZN3 : Zone naturelle dédiée à l'implantation de cultures dans les vallées
- ZN4 : Zone naturelle dédiée aux activités sportives de loisir
- ZN5 : Zone naturelle dédiée aux paysages de montagne à l'aval d'aménagement léger
- ZN6 : Zone naturelle dédiée aux vallées d'origine rurales
- ZN7 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique
- ZN8 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique de la vallée d'Arthe
- ZN9 : Zone naturelle dédiée à la gestion des déchets
- ZN10 : Zone naturelle dédiée à la production d'énergie renouvelable
- ZN11 : Zone d'aval des zones de montagne
- ZN12 : Zone naturelle dédiée aux activités de tourisme de Lacourbiac

**Particularités**

- PS : Particularité relative au titre de DUBM L.151-16 du CL
- PS1 : Particularité relative au titre de l'article L.151-11 2° du CL
- PS2 : Particularité relative au titre de l'article L.151-11 2° du CL

## ZONES A

A		<i>Zones agricoles, équipées ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles</i>
	<b>As</b>	<i>Secteurs à forte valeur agricole du Pont-Long</i>
	<b>Aeq</b>	<i>Secteurs liés à l'activité de centre équestre</i>
	<b>Ag</b>	<i>Secteur de l'agrosite et du lycée agricole sur Montardon</i>

